



Mess-, Regel- und Überwachungsgeräte für Haustechnik, Industrie und Umweltschutz




Lindenstraße 20  
74363 Güglingen  
Telefon +49 7135-102-0  
Service +49 7135-102-211  
Telefax +49 7135-102-147  
info@afriso.de  
www.afriso.de

## Notice technique

### Détecteur de fuite à surpression Europress

- Europress # 43492
- # 43794
- ... dans le boîtier de protection # 43795
- ... dans le boîtier de protection avec chauffage # 43796



-  Lire la notice technique avant l'utilisation !
-  Respecter toute les consignes de sécurité !
-  Conserver la notice technique pour toute utilisation ultérieure !



# Table des matières

1	A propos de cette notice technique .....	4
1.1	Hiérarchie des messages d'avertissements .....	4
1.2	Explication des symboles et formats de texte .....	4
2	Sécurité .....	5
2.1	Utilisation conforme .....	5
2.2	Utilisation non conforme prévisible .....	6
2.3	Sécurité .....	6
2.4	Qualification du personnel .....	6
2.5	Modification du produit .....	7
2.6	Utilisation de pièces détachées et accessoires .....	7
2.7	Responsabilité .....	7
3	Description du produit .....	8
3.1	Fonctionnement .....	9
3.2	Modes d'exploitation .....	9
3.3	Exemples d'application .....	10
4	Caractéristiques techniques .....	11
4.1	Homologation, conformités .....	12
5	Transport et stockage .....	13
6	Montage et mise en service .....	13
6.1	Indications de sécurité lors du montage .....	13
6.2	Emplacement de montage .....	13
6.3	Monter le détecteur de fuite .....	14
6.4	Branchement électrique .....	15
6.5	Tube de liaison .....	17
6.6	Filtre déshydratant .....	21
6.7	Position des robinets .....	22
6.8	Mise en service .....	23
7	Service .....	23
7.1	Alarme .....	24
7.2	Test de fonctionnement .....	24
8	Maintenance .....	27
8.1	Indicateur Maintenance .....	27
8.2	Opérations de maintenance .....	28
9	Dérangements .....	29
9.1	Évaluation de la durée de fonctionnement de la pompe .....	30
10	Mise hors service et élimination .....	31
11	Utilisation de pièces détachées et accessoires .....	31

12	Garantie .....	32
13	Droit d'auteur .....	32
14	Satisfaction client.....	32
15	Adresses.....	32
16	Annexe.....	33
16.1	Attestation de l'expert.....	33
16.2	Agréments .....	34



# 1 A propos de cette notice technique

Cette notice technique fait partie du produit.

- ▶ Lire cette notice technique avant d'utiliser l'appareil.
- ▶ Conserver cette notice technique aussi longtemps que le produit est en service et la laisser à disposition pour une utilisation ultérieure.
- ▶ Transmettre cette notice technique aux propriétaires ou utilisateurs successifs du produit.

## 1.1 Hiérarchie des messages d'avertissements

**DÉSIGNATION** Indication de la source et de la nature du danger.



- ▶ Indication des mesures à prendre pour prévenir le danger.

Catégories de risque :

Désignation	Signification
<b>DANGER</b>	Danger imminent ! DANGER signale une situation directement dangereuse qui, en cas de non-respect, entraîne inéluctablement un accident grave ou mortel.
<b>AVERTISSEMENT</b>	Danger potentiel ! AVERTISSEMENT signale une situation éventuellement dangereuse qui, en cas de non respect entraîne dans certains cas un accident grave ou mortel.
<b>ATTENTION</b>	Situation dangereuse ! ATTENTION signale une situation potentiellement dangereuse qui, en cas de non-respect entraîne, dans certains cas des blessures légères / moyennes ou dégâts matériels.

## 1.2 Explication des symboles et formats de texte

Symbole	Signification
<input checked="" type="checkbox"/>	Condition à respecter avant une action
▶	Action en une seule étape
1.	Action en plusieurs étapes
↪	Résultat d'une action
•	Enumération
Texte	Affichage sur display
<b>Mise en relief</b>	Indication importante



## 2 Sécurité

### 2.1 Utilisation conforme

Le détecteur de fuite Europress est un détecteur de fuite à surpression conforme à EN 13160-1, classe I.

Le détecteur de fuite Europress est exclusivement destiné à la détection de fuite des réservoirs de stockage fonctionnant à pression atmosphérique et utilisés pour le stockage aérien ou enterré des liquides suivants.

#### Réservoirs

- Réservoirs à double paroi en acier ou en plastique avec un agrément d'utilisation du Deutsches Institut für Bautechnik DiBT et convenant aux liquides susceptibles de polluer l'eau

Les espaces inter-paroi des réservoirs doivent être compatibles avec le liquide et ses vapeurs et ils ne doivent pas être remplis avec du liquide de détection de fuite.

Le détecteur de fuite peut être branché à **un seul** réservoir aérien ou à plusieurs réservoirs enterrés dont le volume maximum de l'espace inter-paroi est de 4 m<sup>3</sup>.

#### Liquides

- Réservoirs en acier : liquides susceptibles de polluer l'eau
- Réservoirs en plastique : Liquides susceptibles de polluer l'eau avec un point d'éclair supérieure à 55 °C
- AdBlue® (solution urée 32,5 %) conforme à DIN 70070

Le détecteur de fuite doit être compatible avec le liquide et ses vapeurs Les matériaux utilisés sont : PVC, silicone, ABS, NBR, PA6, EPP, EPDM.

La densité admissible du liquide est en fonction de la hauteur du réservoir / du diamètre du réservoir :

Hauteur/Ø du réservoir	Densité admissible
≤ 2,00 m	≤ 1900 kg/m <sup>3</sup>
≤ 2,50 m	≤ 1740 kg/m <sup>3</sup>
≤ 2,60 m	≤ 1670 kg/m <sup>3</sup>
≤ 2,76 m	≤ 1580 kg/m <sup>3</sup>
≤ 2,84 m	≤ 1530 kg/m <sup>3</sup>
≤ 2,90 m	≤ 1500 kg/m <sup>3</sup>

Toute autre utilisation n'est pas conforme.

## 2.2 Utilisation non conforme prévisible

Le détecteur de fuite Europress ne doit, en particulier, pas être utilisé dans les cas suivants :

- Environnement explosif  
En cas de service dans des zones à risque d'explosion, des étincelles peuvent provoquer des déflagrations, des incendies ou des explosions.
- Montage dans la cheminée du trou d'homme d'un réservoir enterré
- Utilisation des liquides agressifs attaquant les tuyauteries de liaison ou le détecteur de fuite.

## 2.3 Sécurité

Ce produit est conforme à l'état de la technique et aux règlements de sécurité reconnus. Les fonctions et la sécurité de chaque appareil sont testées avant livraison.

- ▶ Le produit ne doit être utilisé que s'il est en parfait état et conformément aux prescriptions de sa notice technique.  
L'installation doit également respecter toutes les normes et directives relatives à la sécurité et à la prévention des accidents.

---

### AVERTISSEMENT



### Brûlures graves ou mort résultant d'une tension secteur dans le détecteur de fuite.

- ▶ Eviter tout contact du détecteur de fuite avec l'eau.
- ▶ Couper la tension secteur avant d'ouvrir le détecteur de fuite et avant d'effectuer des travaux d'entretien, et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la remise en marche.
- ▶ Ne pas modifier le détecteur de fuite.

---

## 2.4 Qualification du personnel

L'installation, la maintenance, la réparation et le nettoyage ne doivent être effectués que par une entreprise spécialisée selon l'article 3 de la directive allemande concernant les substances susceptibles de polluer l'eau (VAwS, 31.03.2010), sauf dispense par la loi nationale concernée ou si le fabricant fait effectuer ces activités par du personnel compétent et qualifié.

Les travaux sur la partie électrique ne devront être réalisés que par des techniciens ayant la formation correspondante et conformément aux prescriptions et directives en vigueur.



## 2.5 Modification du produit

Toute modification du produit risque de générer des dysfonctionnements et est, par conséquent, interdite pour des raisons de sécurité.

## 2.6 Utilisation de pièces détachées et accessoires

L'utilisation d'accessoires ou pièces détachées non-conformes peut endommager le produit.

- ▶ N'utilisez que des accessoires et pièces détachées d'origine provenant du fabricant (voir chapitre 11, page 31).

## 2.7 Responsabilité

La responsabilité du fabricant ou la garantie ne pourra être engagée pour des dommages ou dommages consécutifs résultant d'une inobservation des dispositions techniques, conseils ou directives.

Le fabricant et le distributeur ne sont pas responsables des coûts ou dommages subis par l'utilisateur ou un tiers du fait de l'utilisation de l'appareil, en particulier du fait d'une utilisation inadéquate, du fait d'une utilisation erronée ou du fait des défauts de raccordement ou de l'appareil ou des appareils raccordés. Le fabricant ou le distributeur déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme.

Le fabricant décline toute responsabilité pour les erreurs d'impression.

### 3 Description du produit

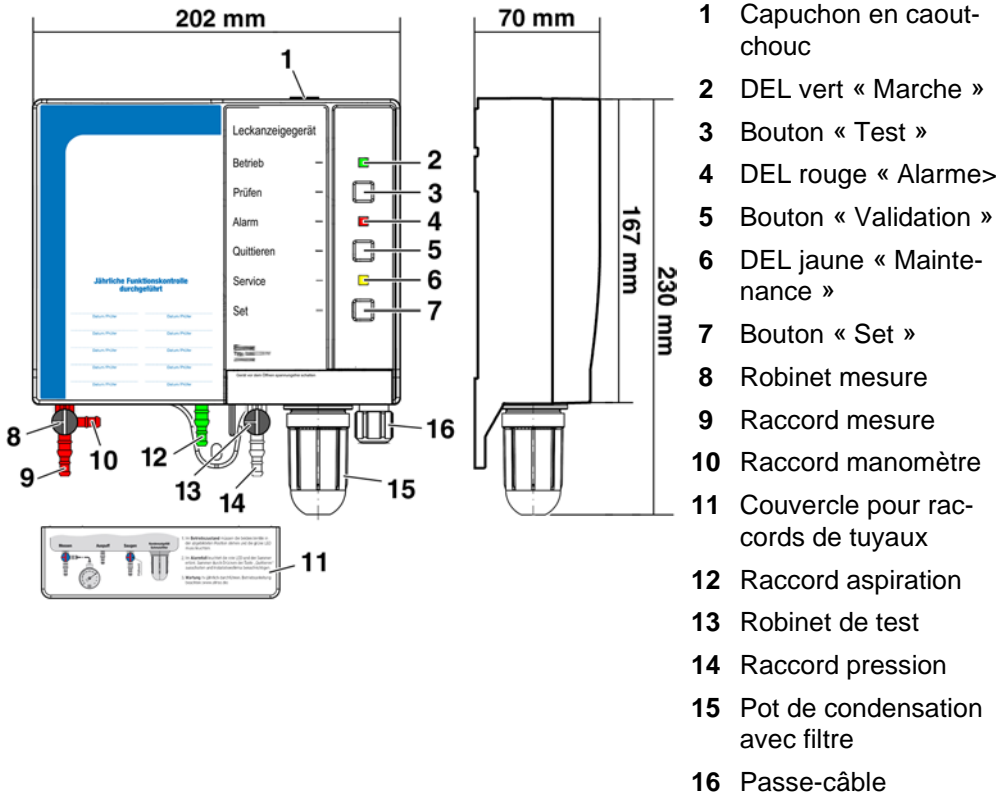


Figure 1: Vue extérieure et dimensions

Le détecteur de fuite Europress crée une pression constante dans l'espace inter-paroi du réservoir et fournit une alarme en cas de baisse de cette pression.

Europress se présente sous forme d'un boîtier en matière plastique anti-choc qui comporte des organes de commande et des indications, une pompe à pression, un interrupteur à pression, une soupape de sécurité, une platine électronique avec les composants pour le traitement du signal de sortie, un filtre et trois raccords pneumatiques pour la liaison avec l'espace inter-paroi du réservoir.

Dès la mise sous tension la DEL vert « Marche » s'allume. L'alarme est donnée de manière visuelle et sonore; elle est aussi disponible via un contact relais sans potentiel (1 contact inverseur).

L'air comprimé à la pression de service est séché dans des filtres déshydratants (non inclus dans la livraison) à une humidité résiduelle





d'env. 10 % et est purgé des particules de poussière dans un filtre. L'air séché et filtré est pompé dans l'espace inter-paroi du réservoir. Les variations de pression dans l'espace inter-paroi sont compensées par la pompe et la soupape de sécurité.

### 3.1 Fonctionnement

Dès la mise sous tension et la disponibilité pour le service la DEL vert « Marche » s'allume. La pompe montée dans le détecteur de fuite aspire l'air par le filtre déshydratant et transporte celui-ci dans l'espace inter-paroi du réservoir via le tube de pression jusqu'à ce qu'il y ait formation d'une surpression constante.

L'interrupteur à pression (pressostat) mesure la pression dans l'espace inter-paroi via le tube de mesure et maintient une pression constante avec la pompe à vide. En cas de pression excessive, la soupape de sécurité de la pompe s'ouvre pour éviter d'atteindre la pression de maximale utilisable de 0,6 bar dans l'espace inter-paroi. En cas de fuite dans la paroi interne ou externe du réservoir (au-dessus ou en dessous des niveaux du liquide stocké ou de la nappe phréatique) supérieure à la capacité de la pompe, la pression chute. Si le seuil d'alarme est atteint, l'alarme visuelle (DEL rouge « Alarme ») et sonore se déclenchent et le relais est activé.

L'alarme sonore peut être désactivée à l'aide du bouton « Validation ». Le seuil de déclenchement de l'alarme « Marche » est supérieur d'au moins 30 mbar à la pression statique des liquides stockés le cas échéant de la nappe phréatique.

### 3.2 Modes d'exploitation

Europress dispose d'un relais de sortie permettant de transmettre le signal d'alarme à des appareils complémentaires. Le relais est au repos tant qu'il n'y a pas de dysfonctionnement; en cas d'alarme le relais est activé.

Europress peut être utilisé avec ou sans appareils supplémentaires. Peuvent être utilisés comme appareils supplémentaires : Des dispositifs pour les alarmes sonores ou visuelles, des appareils de télécommunication, gestion de bâtiments, etc.

### 3.3 Exemples d'application

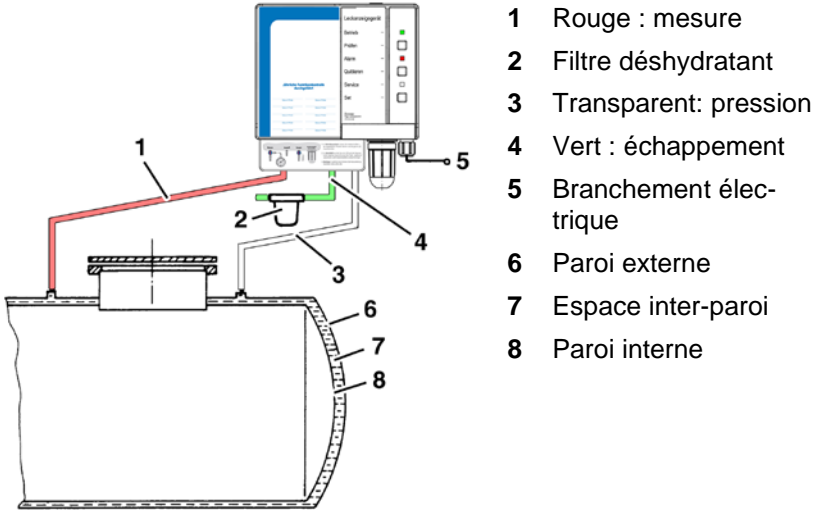


Figure 2: Exemple d'application

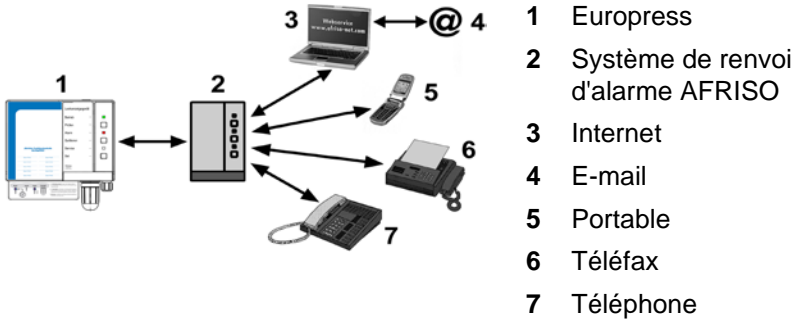


Figure 3: Télé-surveillance avec Système de renvoi d'alarme AFRISO

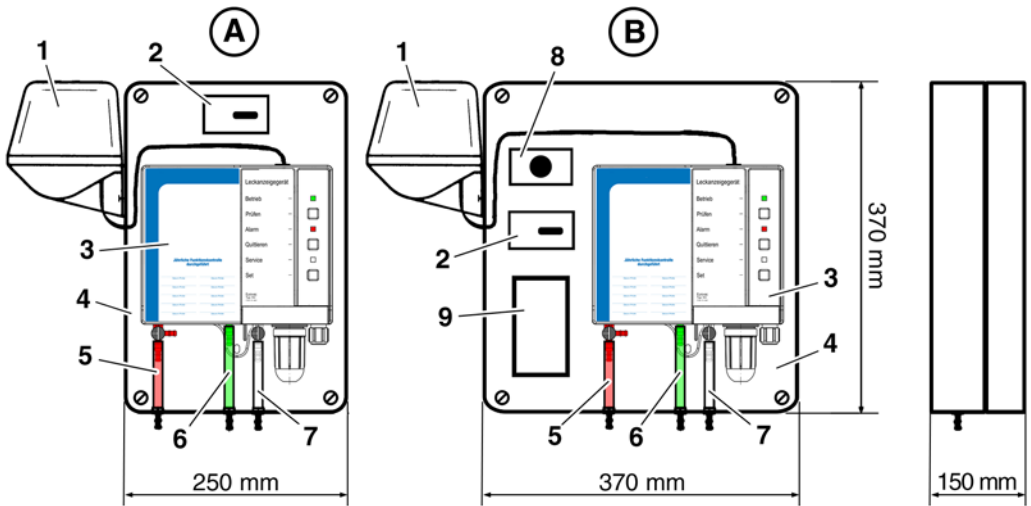


Figure 4: Europress dans le boîtier de protection avec (A) ou sans chauffage (B), préassemblé et prêt au montage. L'avertisseur sonore est branché au relais de sortie. Indice de protection IP 55.

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1 Avertisseur sonore HPW 2                             | 5 Rouge : mesure         |
| 2 Bouton de validation pour l'avertisseur sonore HPW 2 | 6 Vert : échappement     |
| 3 Eurovac  | 7 Transparent : pression |
| 4 Boîtier de protection                                | 8 Thermostat             |
|  | 9 Chauffage              |

## 4 Caractéristiques techniques

Tableau 1 : Caractéristiques techniques

Paramètre	Valeur
<b>Caractéristiques générales</b>	
Poids	1,2 kg
Emissions	Min. 70 dB(A), niveau sonore de l'alarme sonore à une distance d'un mètre
Relais de sortie	1 contact inverseur
Pouvoir de coupure relais sortie	Max. 250 V, 2A, charge résistive
Fusible relais	T 2 A



Paramètre	Valeur	
	Standard	Spécial
Pression de service dans l'espace inter-paroi	Env. 510 mbar	Env. 260 mbar
Seuil de déclenchement de l'alarme	470 ± 10 mbar	220 ± 10 mbar
Seuil d'arrêt de l'alarme	500 ± 10 mbar	250 ± 10 mbar
Seuil de mise en marche de la pompe	500 ± 10 mbar	250 ± 10 mbar
Seuil de mise à l'arrêt de la pompe	530 ± 10 mbar	280 ± 10 mbar
Soupape de sécurité s'ouvre	≥ 570 mbar	≥ 400 mbar
Tube de liaison	Tube PVC 6 x 2 mm	
Longueur des tubes de liaison	Max. 50 m	
<b>Plage de température opérationnelle</b>		
Ambiante	-5 °C à +50 °C	
Installation à l'extérieur dans le boîtier de protection avec chauffage	-25 °C à +50 °C	
Stockage	-10 °C à +60 °C	
<b>Alimentation</b>		
Tension nominale	AC 100-240 V ± 10 %	
Puissance nominale	< 10 VA	
<b>Sécurité électrique</b>		
Classe de protection	II	
Indice de protection	IP 30	
Mode d'action et mode d'action supplémentaire	Type 1.B	
<b>Compatibilité électromagnétique (CEM)</b>		
Emission	Selon CISPR 22	
Immunité	Selon EN 61000	

#### 4.1 Homologation, conformités

Europress est conforme à la directive CEM (2004/108/CE), à la directive basse tension (2006/95/CE), à la directive sur les produits de construction (89/106/CEE) et a l'agrément du Deutsches Institut für Bautechnik DiBT Z-65.23-3.

## 5 Transport et stockage

---

**ATTENTION Endommagements dus à un transport non conforme.**

- ▶ Ne pas lancer ou laisser tomber l'appareil.
- ▶ A protéger de l'eau, l'humidité, la poussière et la saleté.

---

**ATTENTION Un stockage inadéquat peut causer des dégâts.**

- ▶ Prévoir un stockage permettant d'éviter tous les chocs.
- ▶ A protéger de l'eau, l'humidité, la poussière et la saleté.
- ▶ Ne stocker l'appareil que dans la plage de température admissible.

---

## 6 Montage et mise en service

L'installation et la mise en service ne doivent être effectués que par une entreprise spécialisée, voir chapitre 2.4, page 6.

### 6.1 Indications de sécurité lors du montage

En cas des réservoirs enterrés, la pression hydrostatique de la nappe phréatique sur le fond du réservoir ne doit pas dépasser 435 mbar.

La pression hydrostatique du liquide stocké y compris toute pression supplémentaire éventuelle ne doit pas être supérieure à 435 mbar.

- ▶ Installer le détecteur de fuite de manière à éviter tout refroidissement de celui-ci sous  $-5\text{ }^{\circ}\text{C}$ ; par exemple installation du détecteur de fuite dans un boîtier de protection avec chauffage. Accessoires voir chapitre 11, page 31.

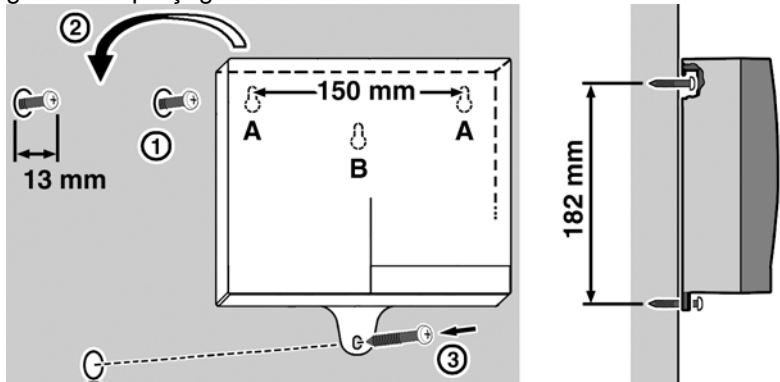
### 6.2 Emplacement de montage

- ▶ Choisir un emplacement de montage à proximité du réservoir à surveiller et veiller à ce que la température ambiante reste dans les limites autorisées.
- ▶ Monter le détecteur de fuite à hauteur des yeux sur un mur solide, sec et à surface plane.
- ▶ Le détecteur de fuite doit toujours être accessible et pouvoir être consulté.
- ▶ Le détecteur de fuite doit être placé à l'abri de l'eau ou des projections d'eaux.

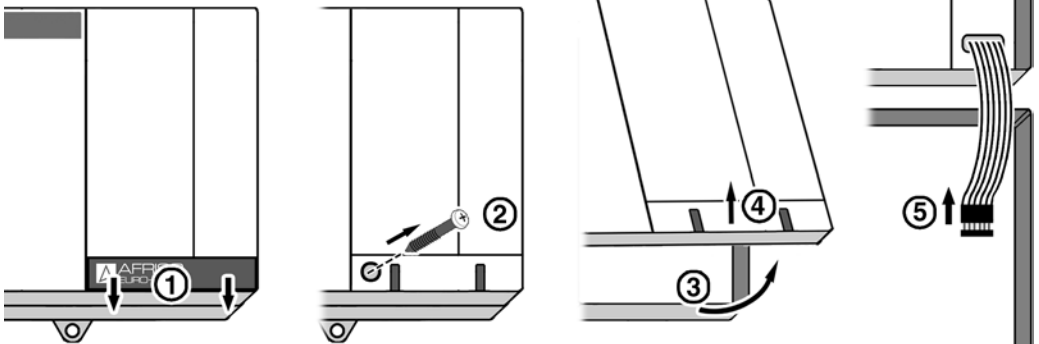
- ▶ Le détecteur de fuite ne doit pas être monté dans un local humide.
- ▶ Le détecteur de fuite ne doit pas être installé dans un environnement à risque d'explosion ou dans la cheminée du trou d'homme d'un réservoir enterré.
- ▶ En cas d'installation du détecteur de fuite à l'extérieur, monter le détecteur dans un boîtier de protection avec l'indice de protection IP 55. En cas d'installation du détecteur de fuite dans un boîtier de protection, installer une alarme sonore supplémentaire en dehors du boîtier de protection. Accessoires voir chapitre 11, page 31.
- ▶ En cas de montage dans des locaux couverts ou dans des locaux restants en partie ouverts, protéger le détecteur de fuite contre l'action directe des intempéries ou utiliser le boîtier de protection indiqué ci-dessus.

### 6.3 Monter le détecteur de fuite

1. Fixer le détecteur de fuite au mur (utiliser A ou B), gabarit de perçage fourni.

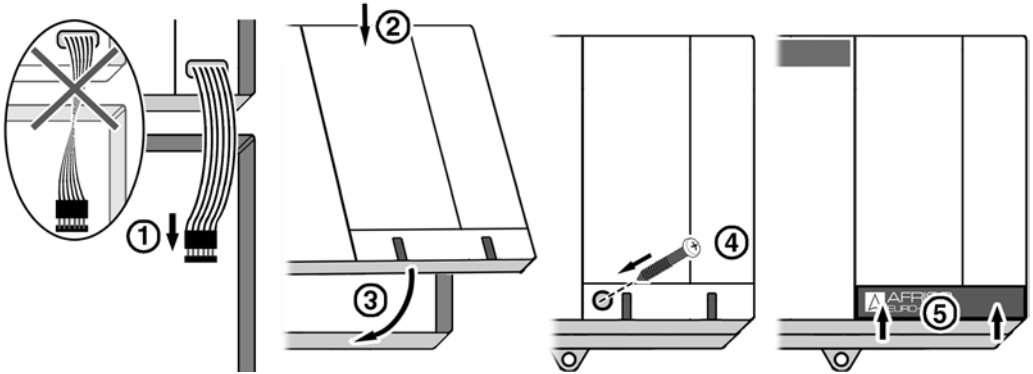


2. Ouvrir le détecteur de fuite.





3. Effectuer le branchement électrique comme indiqué au chapitre 6.4, page 15.
4. Fermer le détecteur de fuite.



## 6.4 Branchement électrique

- S'assurer que la tension secteur soit coupée et éviter toute remise en marche.

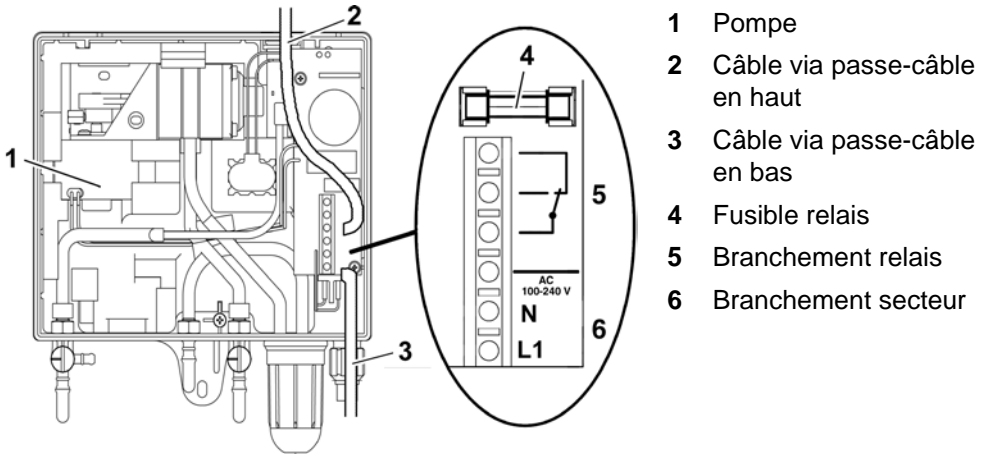


Figure 5: Branchement électrique

- Raccorder le détecteur de fuite directement au secteur sans passer par un interrupteur ou une prise de courant amovible. En cas d'utilisation de l'appareil en Suisse : Utiliser un câble d'alimentation à montage fixe et le brancher à un fusible d'un consommateur d'électricité utilisé en continu (par exemple un système d'éclairage utilisé quotidiennement). Etiqueter le fusible « Détecteur de fuite ».



- ▶ Pour diriger le câble secteur ou le câble relais vers le haut et le faire sortir du boîtier, remplacer le capuchon en caoutchouc à la partie supérieure du boîtier par le passe-câble ci-joint.
- ▶ Fermer les passe-câbles non utilisés de l'appareil en utilisant la pièce ci-jointe.

### Alimentation

Etablir le raccordement du détecteur de fuite par un câble à montage fixe, par ex. B. NYM-J 2 x 1,5 mm<sup>2</sup>.

1. Faire passer le câble secteur par le passe-câble du haut ou du bas dans le détecteur de fuite.
2. Brancher la phase à la borne L1 et le neutre à la borne N. L'alimentation du détecteur de fuite doit être protégée par un fusible séparé (max. 16 A). Nicht in den Stromkreis anderer elektrischer Geräte legen.

### Sortie

Le signal de sortie du détecteur de fuite peut être obtenu par un contact relais sans potentiel (1 contact inverseur).

- ▶ Monter de manière fixe le câble relais, le faire passer par le passe-câble du haut ou du bas dans le détecteur de fuite et le brancher aux bornes désignées correspondantes.
- ▶ Assurer une séparation sûre du câble relais. Caractéristiques d'isolation minimales du câble relais : selon IEC 60227 ou IEC 60245.

Le relais est au repos tant qu'il n'y a pas de dysfonctionnement; en cas d'alarme le relais est activé.

---

**ATTENTION** Destruction du contact inverseur et perturbation d'installations électriques par des pics de tension en cas de coupure de charges inductives.

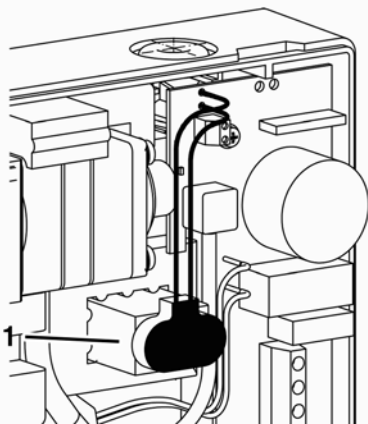


- ▶ En cas de charges inductives, il est conseillé d'utiliser un circuit RC de protection (par ex. 0,1 µF/100 Ohm).
-



### Batterie 9 V pour alarme en cas de panne secteur

- ▶ En cas d'utilisation de l'appareil en Suisse, connecter la batterie 9 V (1) fournie.



En cas d'utilisation de l'appareil en Allemagne, la batterie n'est pas fournie. Vous pouvez connecter une batterie 9 V standard en option. Si vous connectez la batterie, l'alarme sonne s'active en cas de panne secteur. Il n'est pas possible d'arrêter l'alarme sonore; elle s'arrête automatiquement dès que le détecteur de fuite est de nouveau sous tension. L'appareil est immédiatement remis en marche dès qu'il est de nouveau sous tension. Si entre-temps une fuite s'est produite, celle-ci est signalée.

## 6.5 Tube de liaison

Effectuer le raccordement des tuyauteries de liaison entre le détecteur de fuite et le réservoir à surveiller conformément à la figure 6 et à la figure 7, page 19.

1. Utiliser des tubes en matière plastique 6 x 2 mm résistant à la pression (pour des réservoirs à liquides inflammables au moins PN 10), résistant à l'huile, à l'eau et aux intempéries pour les tubes mesure (rouge), aspiration (vert) et pression (transparent). Les tubes doivent présenter une résistance suffisante au liquide stocké et à ses vapeurs.
2. Poser les tubes en matière plastique dans des tubes de protection rigides et résistant aux intempéries. Les tubes de protections doivent, conformément à TRbF 20 Nr. 4.1.4, al. 8, être protégés contre la pénétration de liquides inflammables et leurs vapeurs.

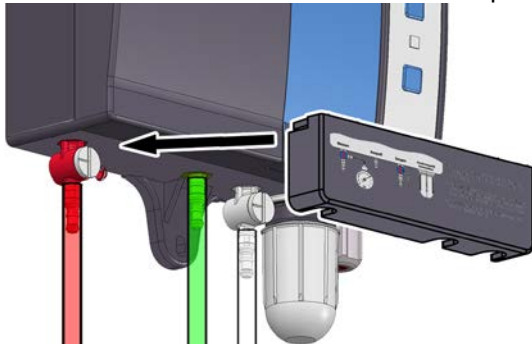
3. Eviter toutes réductions de la section du tube causées par des plis ou d'autres endommagements.
4. Ne monter aucune vanne ni dispositif de coupure.
5. Utiliser des colliers à tous les raccords de tube; ceux-ci doivent être appliqués sur toute la circonférence.

Il est aussi possible d'utiliser des raccords rapides (à fermeture unilatérale, section nominale 7,2 Rectu Base, type 26) côté réservoir du tube de pression et du tube mesure de l'espace inter-paroi si les conditions suivantes sont respectées :

- Le raccord rapide avec l'élément de fermeture est monté de manière inamovible directement au réservoir.
- La pièce de raccord pour le tube de pression et le tube mesure est assurée par un collier pour chaque tube.
- Le montage et le raccord du tube de pression et du tube mesure doit être effectué de manière à éviter tout blocage.

Les raccords rapides sont prévus pour le remplissage en air séché de l'espace inter-paroi par le client, ce qui raccourcit nettement le délai de mise en service sur place. Il faut veiller ici à ce que :

- il n'y ait que de l'air séché (ou de l'azote) dans l'espace inter-paroi,
  - l'élément d'accouplement côté réservoir ne soit pas encrassé lors du montage pour éviter tout endommagement du joint.
6. Fixer le couvercle sur les raccordements pour les protéger.



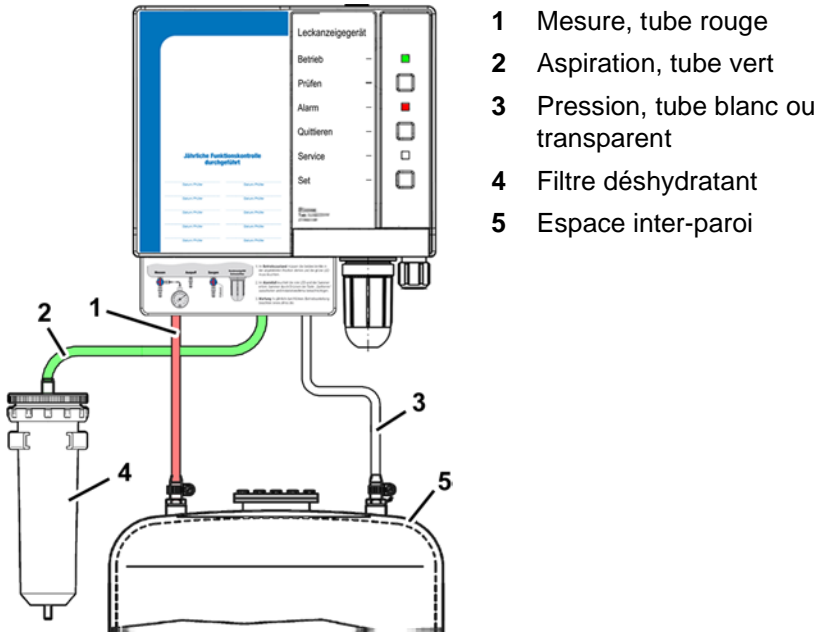


Figure 6 : Branchement d'un réservoir aérien

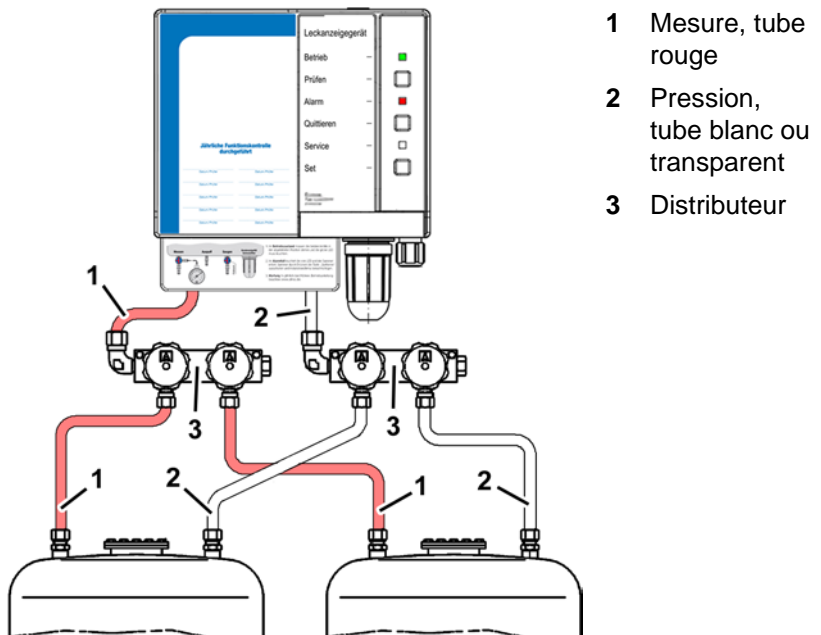


Figure 7 : Branchement de plusieurs réservoirs enterrés

### Examen d'étanchéité

1. Vérifier l'étanchéité du montage des tubes de liaison avant le branchement à l'espace inter-paroi. Pour s'assurer de l'étanchéité, procéder à un examen d'étanchéité à 600 mbar.

---

**ATTENTION** **Endommagement ou destruction du dispositif de mesure si la pression de test à l'Europress branché est supérieure à 600 mbar.**



- ▶ Respecter une pression de test de 600 mbar.

- 
- ↳ Les raccords de liaison sont considérés comme étanches si la chute de pression est inférieure à 20 mbar dans un espace de temps de 30 minutes.
  2. Si l'examen d'étanchéité a été concluant, brancher les raccords de liaison à l'espace inter-paroi du réservoir.

### Remplissage de base

La pompe du détecteur de fuite ne doit pas dépasser un débit de 100 l/h.

1. Effectuer un pré-remplissage de l'espace inter-paroi à une surpression d'environ 500 mbar. Utiliser ici une pompe de montage avec un débit plus important.
2. L'air aspiré doit être séché avec un filtre déshydratant de taille appropriée.
3. Détacher la pompe de montage et brancher le détecteur de fuite si la surpression de 500 mbar est atteinte.

## 6.6 Filtre déshydratant

Pour le séchage de l'air aspiré, monter des filtres déshydratants (non compris dans l'ensemble de livraison, accessoires voir chapitre 11, page 31).

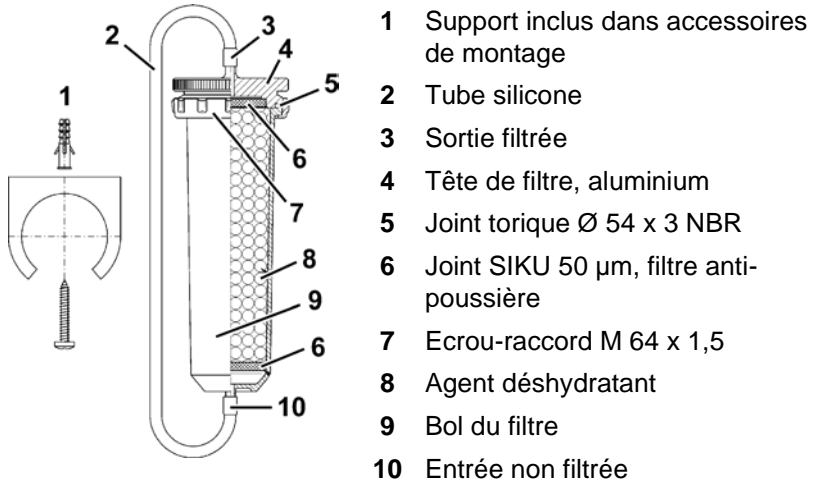


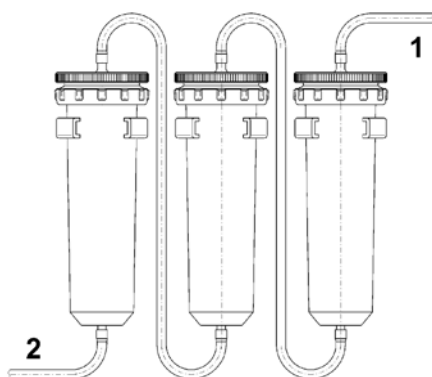
Figure 8: Filtre déshydratant

- Définir comme indiqué ci-après le nombre de filtres déshydratants et les fixer avec des colliers à proximité du détecteur de fuite.

Pour les **réservoirs enterrés** : 1 x filtre déshydratant type TF 220

Pour **réservoirs aériens** (un **seul** réservoir aérien maximum) :

Volume espace inter-paroi	Nombre de filtres déshydratants
Jusqu'à 300 litres	1 x TF 220
Jusqu'à 700 litres	2 x TF 220
Jusqu'à 1000 litres	3 x TF 220
Jusqu'à 1500 litres	4 x TF 220
Jusqu'à 1800 litres	5 x TF 220
Jusqu'à 2200 litres	6 x TF 220
Jusqu'à 2600 litres	7 x TF 220
Jusqu'à 3000 litres	8 x TF 220



- 1 Vers le détecteur de fuite
- 2 Aspiration







Figure 9: Raccorder les filtres déshydratants en série

2. Raccorder les filtres déshydratants et le détecteur de fuite par un tube de liaison et utiliser des colliers à tous les raccords de tube; ceux-ci doivent être appliqués sur toute la circonférence.
3. Remplir le filtre déshydratant avec de l'agent déshydratant orange.

Lors de l'absorption de l'humidité, l'agent déshydratant (couleur orange) devient incolore. Remplacer l'agent déshydratant au plus tard lorsque celui-ci est devenu incolore parce qu'il ne peut plus absorber d'humidité.

Remplacer l'agent déshydratant s'il est devenu incolore après la mise en service. En cas de service normal, la durée de vie de l'agent déshydratant est d'au moins 1 an. Remplacer l'agent déshydratant après un an ou lorsqu'il est décoloré.

## 6.7 Position des robinets

Position du robinet	Robinet mesure au raccord mesure rouge 	Robinet de test au raccord aspiration blanc 
	Fonctionnement normal	Fonctionnement normal
	Test avec manomètre	Mise à l'air
	Test soupape de sécurité	<b>Non autorisé</b>
	<b>Non autorisé</b>	<b>Non autorisé</b>

## 6.8 Mise en service

- ☑ Les indications de la plaque signalétique du réservoir ont été respectées (numéro DIN, pression de test 0,6 bar, nombre de filtres déshydratants).
- ☑ L'espace inter-paroi ne contient plus de liquide de détection de fuite.
- ☑ Le nombre de filtres déshydratants a été déterminé.
- ☑ Le détecteur de fuite est installé comme indiqué au chapitre 6.3, page 14.
- ☑ L'examen d'étanchéité a été effectué.
- ☑ Le branchement électrique a été effectué comme indiqué au chapitre 6.4, page 15.
- ☑ L'espace inter-paroi est pré-rempli.
- ☑ La surpression dans l'espace inter-paroi est inférieure à 600 mbar.
- ☑ Le détecteur de fuite est relié à l'espace inter-paroi.
- ☑ Le boîtier du détecteur de fuite est de nouveau fixé avec les vis.
  1. Brancher l'alimentation par l'intermédiaire du fusible secteur.
    - ↪ La DEL vert « Marche » s'allume.
    - ↪ La pompe maintient une pression constante.

La pompe du détecteur de fuite s'arrête si la pression prescrite est atteinte.

    - ↪ L'installation est maintenant prête au service.
  2. Se faire attester par l'entreprise spécialisée l'installation, la mise en service et le test du détecteur de fuite, voir chapitre 16.1, page 33.

## 7 Service

Le détecteur de fuite est prévu pour la surveillance des réservoirs à double paroi. Une fuite fait chuter la pression dans l'inter-paroi et entraîne l'alarme. Il suffit, par conséquent, de contrôler régulièrement le détecteur de fuite :

- La DEL vert « Marche » est allumé.
- La DEL rouge « Alarme » est éteint.
- Pas d'alarme sonore.



## 7.1 Alarme

- ☑ La DEL rouge « Alarme » est allumé et l'alarme sonore retentit.
- 3. Appuyer sur le bouton « Validation » pour arrêter l'alarme sonore.
- ☞ La DEL rouge « Alarme » reste allumé.
- 4. Informer immédiatement l'entreprise ayant installé l'appareil.
- 5. Supprimer la cause et effectuer un test de fonctionnement complet, voir chapitre 7.2, page 24.

### Détermination du réservoir non étanche si plusieurs réservoirs sont branchés à un détecteur de fuite

1. Fermer tous les robinets d'arrêt (tube de pression et tube mesure) des deux distributeurs.
2. Brancher un manomètre au raccord latéral du robinet mesure rouge.
3. Ouvrir simultanément les deux robinets d'arrêt du premier réservoir.
4. Si le manomètre n'indique aucune chute de pression, refermer les deux robinets d'arrêt du premier réservoir et ouvrir simultanément les deux robinets d'arrêt du réservoir suivant.
5. Si le manomètre n'indique aucune chute de pression, effectuer le même test sur tous les autres réservoirs jusqu'à ce que vous ayez trouvé le réservoir défectueux.
6. Si la cause de l'alarme a été correctement supprimée ouvrir de nouveau tous les robinets d'arrêt des réservoirs branchés.

## 7.2 Test de fonctionnement

1. Faire vérifier par un spécialiste le bon fonctionnement du détecteur de fuite après chaque mise en service, au moins une fois par an et après chaque alarme et chaque suppression d'erreur.
2. Etablir un rapport de test après chaque test de fonctionnement et archiver ce rapport avec les documents du détecteur de fuite.

L'interrupteur à pression et la soupape de surpression de sécurité montés dans le détecteur de fuite ne doivent être réglés ou calibrés que par le fabricant ou du personnel qualifié.

### Test de fonctionnement par simulation

1. Mettre le robinet de test (raccord blanc) en position « mise à l'air ».



- ☞ L'espace inter-paroi est mis à l'air libre.



- ↪ La pression dans l'espace inter-paroi chute et l'alarme se déclenche.
- 2. Mettre le robinet de test (raccord blanc) en position « Normal ».



- ↪ La pression dans l'espace inter-paroi est à nouveau générée.
- ↪ Les signaux de l'alarme doivent automatiquement s'arrêter.

### Test de fonctionnement par la mesure

Le raccord libre latéral du robinet mesure (rouge) est prévu pour le branchement d'un manomètre permettant de contrôler l'installation.

1. Brancher un manomètre (0-1000 mbar).
2. Mettre le robinet mesure (raccord rouge) en position « Test ».



- ↪ Le manomètre indique la pression dans l'espace inter-paroi.
- 3. Mettre le robinet de test (raccord blanc) en position « mise à l'air ».



- ↪ La pression chute lentement.
- 4. Observer le manomètre et relever les valeurs de pression quand la pompe se met en marche et quand l'alarme se déclenche.
- 5. Mettre le robinet de test (raccord blanc) en position « Normal ».



6. Comparer les valeurs relevées aux valeurs prescrites.
7. Mettre le robinet mesure (raccord rouge) en position « Normal ».



8. Débrancher le manomètre.

### Test de la soupape de sécurité de surpression

1. Brancher un manomètre de surpression (0-1000 mbar) au raccord latéral libre du robinet mesure rouge.
2. Mettre le robinet de test (raccord blanc) en position « mise à l'air ».





☞ Pompe démarre.

3. Mettre le robinet mesure (raccord rouge) en position « Test soupape de sécurité ».



☞ L'interrupteur de pression est sans effet, la pompe reste en marche.

4. Mettre le robinet de test (raccord blanc) en position « Normal ».



☞ La pression dans l'espace inter-paroi augmente mais ne doit pas dépasser 570 mbar !

5. Mettre le robinet mesure (raccord rouge) en position « Normal ».



☞ La pompe doit s'arrêter immédiatement.

### Test de fonctionnement des affichages

► Appuyer sur le bouton « Test ».

☞ La DEL vert « Marche », la DEL rouge « Alarme » et la DEL jaune « Maintenance » sont allumées et l'alarme sonore retentit. Il est possible de désactiver l'alarme sonore par l'intermédiaire du bouton « Validation ».

## 8 Maintenance

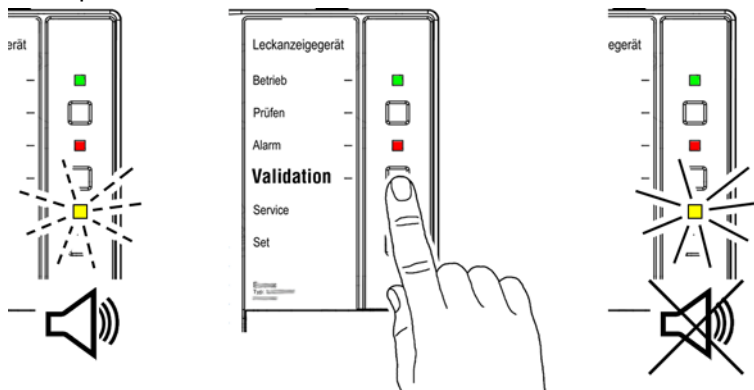
Le détecteur de fuite est un dispositif de sécurité et la maintenance ne doit être effectuée que par une entreprise spécialisée, voir chapitre 2.4, page 6.

- Conclure le cas échéant un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée.

### 8.1 Indicateur Maintenance

Le détecteur de fuite est équipé d'un indicateur de maintenance intégré. Si la maintenance annuelle du détecteur de fuite est due, la DEL jaune « Maintenance » clignote et l'alarme sonore retentit toutes les heures pendant 1 seconde environ.

1. Appuyer sur le bouton « Validation » pour désactiver l'alarme sonore.
- ↪ La DEL « Maintenance » s'allume en permanence.
2. La maintenance annuelle doit être effectuée par une entreprise spécialisée.





## 8.2 Opérations de maintenance

### Maintenance annuelle

- ▶ Effectuer un test de fonctionnement par simulation, voir chapitre 7.2, page 24.
- ▶ Remplacer l'agent déshydratant, cf. ci-dessous.
- ▶ Remplace, si applicable, la batterie 9 V pour l'alarme en cas de panne secteur.
- ▶ S'assurer que le détecteur de fuite et son environnement soient propres, accessibles et visibles.

### Remplacement l'agent déshydratant

- L'agent déshydratant est incolore.

Il est possible de réactiver l'agent déshydratant devenu incolore par un séchage au four pendant 24 heures à 125 °C. Il est, de cette manière, possible de réactiver au maximum 3 x l'agent déshydratant.

- ▶ Pour la conservation de l'agent déshydratant utiliser des récipients fermant hermétiquement.
- ▶ Après l'échange de l'agent déshydratant, fermer correctement le filtre déshydratant pour éviter toute pénétration d'humidité.

### Echange du fusible relais F1

- S'assurer que la tension secteur soit coupée et éviter toute remise en marche.
1. Enlever la face avant du boîtier.
  2. Démonter le capot de protection transparent du fusible.
  3. Remplacer le fusible relais F1 : T 2 A.
  4. Remonter le capot de protection transparent du fusible.
  5. Brancher le câble plat au connecteur.
  6. Remettre la face avant et revisser les vis.
  7. Remettre l'alimentation.

## 9 Dérangements

Les interventions ne doit être effectué que par une entreprise spécialisée, voir chapitre 2.4, page 6.

Tableau 2 : Dérangements

Problème	Cause possible	Action corrective
La DEL vert « Marche » ne s'allume pas.	Pas d'alimentation secteur.	▶ Vérifier la tension d'alimentation.
DEL rouge « Alarme » s'allume.	Fuite	▶ Vérifier les tuyauteries. ▶ Contacter l'installateur.
	Robinet de test en position « test/ à l'air »	▶ Mettre la vanne de test en position « Normal ».
	Pot de condensation/bol de filtre déshydratant	▶ Visser le pot de condensation et le bol de filtre déshydratant
DEL jaune « Maintenance » clignote.	Maintenance annuelle due.	▶ Effectuer la maintenance annuelle, voir chapitre 8.1, page 27.
Agent déshydratant incolore.		▶ Remplacer l'agent déshydratant.
Le filtre est encrassé.	-	▶ Remplacer le filtre.
Autre dérangement.	-	▶ Envoyer l'appareil au fabricant.

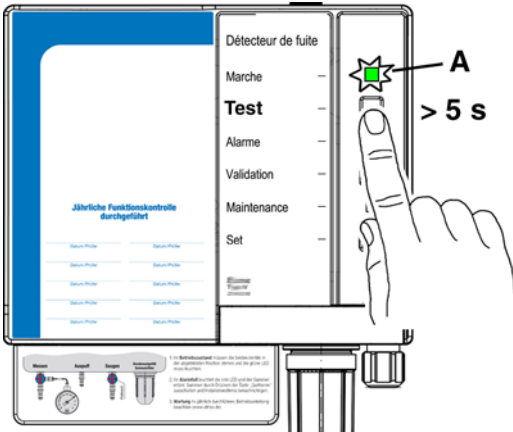


## 9.1 Evaluation de la durée de fonctionnement de la pompe

L'installateur peut faire afficher la durée de fonctionnement de la pompe sur le bouton « Test » de l'appareil pour obtenir rapidement une information sur l'étanchéité de tout le système.

► Laisser enfoncé le bouton « Test ».

↪ Après 5 secondes, la DEL verte du clavier à membrane indique la durée de fonctionnement de la pompe.



**A** Indication de la durée de fonctionnement de la pompe :

DEL allumée 1 seconde

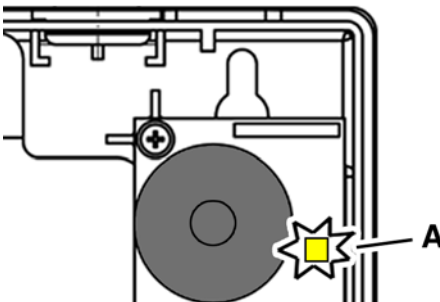
^  
=

1 jour de durée de fonctionnement de la pompe au cours des cinq derniers jours

La DEL fournit toujours les informations sur les 5 derniers jours. La durée de fonctionnement de la pompe est indiquée sous forme de somme. Si la DEL s'allume pendant une seconde, la durée de fonctionnement de la pompe était **au total** d'un jour au cours des cinq derniers jours.

Si la DEL ne s'allume que pendant un très court instant, la durée de fonctionnement de la pompe au cours des cinq derniers jours était d'autant plus réduite.

Lorsque le boîtier est ouvert, une DEL jaune sur la platine affiche toujours cette durée de fonctionnement de la pompe (**A**) (sans actionnement du bouton « Test »).



## 10 Mise hors service et élimination



1. Couper l'alimentation secteur.
2. Démontez l'appareil (voir chapitre 6, page 13, effectuer les opérations en ordre inverse).
3. Pour protéger l'environnement, **ne pas** éliminer cet appareil avec les déchets ménagers non triés. Éliminer l'appareil en respectant les exigences locales.

Cet appareil est composé de matériaux pouvant être recyclés par des entreprises spécialisées. Nous avons, pour cette raison, prévu des éléments électroniques pouvant facilement être démontés et utilisés des matériaux recyclables.

S'il ne vous est pas possible d'éliminer correctement l'ancien appareil, veuillez nous consulter.

## 11 Utilisation de pièces détachées et accessoires

Article	N° art.
1 filtre déshydratant TF 220	43688
1 filtre déshydratant TF 220 avec agent déshydratant	43699
1 boîte agent déshydratant (850 g)	69226
Alarme sonore résistant aux intempéries	61012
Alarme lumineuse résistant aux intempéries	61015
Tube PVC 6 x 2 mm, 100 m, rouge	43662
Tube PVC 6 x 2 mm, 100 m, vert	43663
Tube PVC 6 x 2 mm, 100 m, transparent	43664
Pompe pour Europress avec soupape de sécurité	43797
Interrupteur à pression pour Europress	43798
Système de renvoi d'alarme Phone Alarm SD1	90003
Système de renvoi d'alarme GSM Alarm	90002
Système de renvoi d'alarme EMS 220	90220
Système de renvoi d'alarme EMS 442	90442
Collier 7-11mm mm	810 000 0004
Circuit RC 0,1 µF/100 Ohm	618 001 5100
Fusible relais T 2 A	960127 2000
Distributeur avec 2 sorties	43820



<b>Article</b>	<b>N° art.</b>
Distributeur avec 3 sorties	43825
Distributeur avec 4 sorties	43830
Distributeur avec 5 sorties	43835
Distributeur avec 6 sorties	43840
Distributeur avec 7 sorties	43845
Distributeur avec 8 sorties	43850

## 12 Garantie

La garantie du fabricant sur cet appareil est de 24 mois à compter de la date d'achat. La garantie peut être invoquée dans tous les pays dans lesquels cet appareil est vendu par le fabricant ou par ses revendeurs agréés.

## 13 Droit d'auteur

Le fabricant a le droit d'auteur sur cette notice technique. La réimpression, la traduction, la photocopie, même partielle, est interdite sans autorisation écrite.

Sous réserve de toutes modifications techniques.

## 14 Satisfaction client

La satisfaction du client est notre première priorité. Nous vous remercions de nous faire part de toutes vos questions et suggestions et de nous communiquer les difficultés que vous pourriez rencontrer lors de l'utilisation de nos produits.

## 15 Adresses

Les adresses de nos filiales dans le monde entier sont disponibles sous [www.afriso.de](http://www.afriso.de).





## 16 Annexe

### 16.1 Attestation de l'expert

Attestation de l'installation, de la mise en service et du test de fonctionnement du détecteur de fuite conformes à cette notice technique.

Pompe ARRÊT : \_\_\_\_\_ mbar, Pompe MARCHÉ : \_\_\_\_\_ mbar

Alarme MARCHÉ : \_\_\_\_\_ mbar, Alarme ARRÊT : \_\_\_\_\_ mbar

Chute de pression dans toute l'installation : \_\_\_\_\_ mbar en \_\_\_\_\_ minutes

Réservoir conforme à la norme \_\_\_\_\_

Année de construction : \_\_\_\_\_, Litres : \_\_\_\_\_

N° de fabr. : \_\_\_\_\_,  aérien,  enterré

Fabricant du réservoir : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_


Exploitant : \_\_\_\_\_

Site d'installation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date, signature



## 16.2 Agréments



Deutsches  
Institut für  
Bautechnik

Bescheid über die Änderung und Verlängerung der  
Geltungsdauer der  
allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung  
Nr. Z-65.23-3

Seite 2 von 2 | 17. Januar 2011

**ZU II BESONDERE BESTIMMUNGEN**

Die Besonderen Bestimmungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung werden wie folgt geändert:

**Abschnitt 1 erhält folgende Fassung:**

**1 Zulassungsgegenstand und Anwendungsbereich**

(1) Gegenstand dieser allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung ist ein Überdruck-Leckanzeiger der Typbezeichnung „LAD 10“ bzw. „Europress“ mit einem Alarmschalldruckwert von mindestens 465 mbar (Aufbau der Leckanzeigergeräte siehe Anlage 1).

(2) Der Leckanzeiger darf an Überwachungsräume von doppelwandigen Behältern aus Stahl oder Kunststoff, die einen bauaufsichtlichen Verwendungsnachweis haben und die für die Lagerung wassergefährdender Flüssigkeiten geeignet sind, angeschlossen werden. Der Überwachungsraum muss ohne Leckanzeigefähigkeit betrieben werden und unter Berücksichtigung der jeweils zulässigen Dichte der Lagerflüssigkeit und des jeweils maximal zulässigen Drucks im Überwachungsraum des Behälters für den Anschluss dieses Leckanzeigers geeignet sein.

(3) An doppelwandige Behälter aus Kunststoff darf der Leckanzeiger nur angeschlossen werden, wenn wassergefährdende Flüssigkeiten mit einem Flammpunkt über 55 °C gelagert werden.

(4) Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung wird unbeschadet der Prüf- oder Genehmigungsverfahren anderer Rechtsbereiche (z. B. 1. Verordnung zum Gerätesicherheitsgesetz - Niederspannungsverordnung, Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten - EMVG, 11. Verordnung zum Gerätesicherheitsgesetz - Explosionschutzverordnung) erteilt.


(5) Durch diese allgemeine bauaufsichtliche Zulassung entfällt für den Zulassungsgegenstand die wasserrechtliche Eignungsfeststellung nach § 63 des WHG<sup>1</sup>.

(6) Die Geltungsdauer dieser allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung (siehe Seite 1) bezieht sich auf die Verwendung im Sinne von Einbau des Zulassungsgegenstandes und nicht auf die Verwendung im Sinne der späteren Nutzung.


**Abschnitt 4, Bestimmungen für die Ausführung, Absatz (1) erhält folgende Fassung:**

(1) Der Leckanzeiger vom Typ „LAD 10“ muss entsprechend den Abschnitten 3 und 4, und insbesondere den Abschnitten 4.1 bis 4.4, der Anlage 1, die für die Ausführung des Prüfverfahrens erforderlich sind, in Betrieb genommen werden. Mit dem Einbauen, Instandhalten, Instandsetzen und Reinigen des Leckanzeigers dürfen nur solche Betriebe beauftrag werden, die für diese Tätigkeiten Fachbetriebe im Sinne von § 3 der Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen vom 31. März 2010 (BGBl. I S. 377) sind.

Hölger Eggert  
Referatsleiter



<sup>1</sup> Gesetz zur Ordnung des Wasserhaushalts (Wasserhaushaltsgesetz-WHG), 31. Juli 2009  
<sup>2</sup> Betriebsanleitung für den Leckanzeiger Typ „Europress“, vom Oktober 2009 auf Grundlage der vom TÜV Nord geprüfte Betriebsanleitung für den Leckanzeiger Typ „LAD 10“ vom April 2003



Deutsches  
Institut für  
Bautechnik

Bescheid  
über die Änderung und Verlängerung der  
Geltungsdauer der  
allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung  
vom 10. Februar 2006

**Zulassungsgestellte für Bauprodukte und Bauarten  
Bautechnisches Prüfamt**  
Eine vom Bund und den Ländern  
gemeinsam getragene Anstalt des öffentlichen Rechts  
Mitglied der EOTA, der UEALZ und der WPTAO

Datum: 17.01.2011  
Geschäftszeichen: II 23-1.65.23-46/10


**Zulassungsnummer:**  
Z-65.23-3  
vom: 1. Januar 2011  
bis: 1. Januar 2016

**Antragsteller:**  
Africa-Euro-Index GmbH  
Lindenstraße 20  
74383 Güglingen

**Zulassungsgegenstand:**  
Leckanzeiger vom Typ „LAD 10“ und Typ „Europress“ als Teil eines Leckanzeigergerätes nach dem Überdrucksystem für doppelwandige Stahl- oder Kunststoffbehälter zum Lagern wassergefährdender Flüssigkeiten

Dieser Bescheid ändert die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung Nr. Z-65.23-3 vom 10. Februar 2006, ergänzt durch Bescheid vom 29. Januar 2010 und verlängert die Geltungsdauer. Dieser Bescheid umfasst zwei Seiten. Er gilt nur in Verbindung mit der oben genannten allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung und darf nur zusammen mit dieser verwendet werden.

DIBT | Kolonnenstraße 30 B | D-10529 Berlin | Tel.: +49 30 78730-30 | Fax: +49 30 78730-3 | E-Mail: dibt@diib.de | www.dibt.de



**DIBT****Deutsches Institut für Bautechnik**  
ANSTALT DES ÖFFENTLICHEN RECHTS**Zulassungsstelle für Bauprodukte und Bauarten**  
**Bautechnisches Prüfamt**Mitglied der Europäischen Organisation für  
Technische Zulassungen EOTA und der Europäischen Union  
für das Agrément im Bauwesen UEATGTel.: +49 30 78730-0  
Fax: +49 30 78730-320  
E-Mail: [dbt@dbt.de](mailto:dbt@dbt.de)Datum: 29. Januar 2010  
Geschäftszeichen:  
1 96-1.65.23-71/09

Geltungsdauer bis:

**31. Dezember 2010**

Zulassungsnummer:

**Z-65.23-3**

Antragsteller:

**Afriso-Euro-Index GmbH**  
Lindenstraße 20, 74363 Guglingen

Zulassungsgegenstand:

**Leckanzeiger vom Typ "LAD 10" und Typ "Europress" als Teil eines  
Leckanzeigeres nach dem Überdrucksystem für doppelwandige Stahl- oder  
Kunststoffbehälter zum Lagern wassergefährdender Flüssigkeiten**Dieser Bescheid ergänzt die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung Nr. Z-65.23-3 vom  
10. Februar 2006. Dieser Bescheid umfasst vier Seiten und eine Anlage. Er gilt nur in  
Verbindung mit der oben genannten allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung und darf nur  
zusammen mit dieser verwendet werden.  
Bemerkung: Ergänzt wird der Typ "Europress".**Deutsches Institut für Bautechnik** (Ein vom Bund und den Ländern gemeinsames grünes Einreichung  
DIBT | Kolonnenstraße 30 | D-10929 Berlin | Tel.: +49 30 78730-0 | Fax: +49 30 78730-320 | E-Mail: [dbt@dbt.de](mailto:dbt@dbt.de) | [www.dibt.de](http://www.dibt.de)**Bescheid über Ergänzung**  
Z-65.23-3**DIBT**

Seite 2 von 4 | 29. Januar 2010

**I. ALLGEMEINE BESTIMMUNGEN**

Die Allgemeinen Bestimmungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung werden durch folgende Bestimmungen ersetzt:

- 1 Mit der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung ist die Verwendbarkeit bzw. Anwendbarkeit des Zulassungsgegenstandes im Sinne der Landesbauordnungen nachgewiesen.
- 2 Sofern in der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung Anforderungen an die besondere Sachprüfung und die Sachprüfung vom Bauprodukt und die Bauarten betrauten Personen nach den § 17 Abs. 5 Musterbauordnung und die Bauarten angegeben sind, ist zu beachten, dass diese Sachkunde und Erfahrung auch durch gleichwertige Nachweise anderer Mitgliedstaaten der Europäischen Union belegt werden kann. Dies gilt ggf. auch für im Rahmen des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum (EWR) oder anderer bilateraler Abkommen vorgelegte gleichwertige Nachweise.
- 3 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung ersetzt nicht die für die Durchführung von Bauarbeiten gesetzlich vorgeschriebenen Genehmigungen, Zustimmungen und Bescheinigungen.
- 4 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung wird unbeschadet der Rechte Dritter, insbesondere privater Schutzrechte, erteilt.
- 5 Hersteller und Vertreter des Zulassungsgegenstandes haben, unbeschadet weiter gehender Regelungen in den "Besonderen Bestimmungen", dem Verwender bzw. Anwender des Zulassungsgegenstandes Kopien der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung zur Verfügung zu stellen und darauf hinzuweisen, dass die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung keine rechtsgesetzliche Veränderung des Rechts zur Anforderung sind den beteiligten Behörden Kopien der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung zur Verfügung zu stellen.
- 6 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung darf nur vollständig vervielfältigt werden. Eine auszugsweise Veröffentlichung bedarf der Zustimmung des Deutschen Instituts für Bautechnik. Texte und Zeichnungen von Werbschriften dürfen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung nicht widersprechen. Übersetzungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung müssen den Hinweis "Von Deutschen Institut für Bautechnik nicht geprüfte Übersetzung der deutschen Originalfassung" enthalten.
- 7 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung wird widerrufen, die Bestimmungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung können nachträglich ergänzt oder geändert werden, insbesondere, wenn neue technische Erkenntnisse dies erfordern.





# DIBT

Bescheid über Ergänzung  
Z-65.23-3  
Seite 3 von 4 | 29. Januar 2010

## ZU II. BESONDERE BESTIMMUNGEN

Die Besonderen Bestimmungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung werden wie folgt ergänzt:

### 1 Zulassungsgegenstand und Anwendungsbereich

(1) Gegenstand dieser allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung ist ein Überdruck-Leckzeiger der Typbezeichnung „LAD 10“ bzw. „Europress“ mit einem Alarmschalldruckwert von mindestens 465 mbar (Aufbau der Leckanzeigergeräte siehe Anlage 1).

(2) Der Leckanzeiger darf an Überwachungsräume von doppelwandigen Behältern aus Stahl oder Kunststoff, die einen bauaufsichtlichen Verwendbarkeitsnachweis haben und die für die Lagerung wassergrändender Flüssigkeiten geeignet sind, angeschlossen werden. Der Überwachungsraum muss ohne Leckanzeigerfunktion betrieben werden und muss einen Überwachungsdruck von bis zu 10 bar ertragen. Die Zulassung ist für den Anschluss dieses Leckanzeigers geeignet sein.

(3) An doppelwandige Behälter aus Kunststoff darf der Leckanzeiger nur angeschlossen werden, wenn darin wassergefährdende Flüssigkeiten mit einem Flammpunkt über 55 °C gelagert werden.

(4) Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung wird unbeschadet der Prüf- oder Genehmigungsverfahren anderer Rechtsbereiche (z. B. 1. Verordnung zum Gerätesicherheitsgesetz - Niederspannungsverordnung<sup>1</sup>, Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten<sup>2</sup> (EMV), 11. Verordnung zum Gerätesicherheitsgesetz - Explosionsschutzverordnung<sup>3</sup>) erteilt.

(5) Durch diese allgemeine bauaufsichtliche Zulassung erfüllen für den Zulassungsgegenstand die wasserrechtliche Eignungsfeststellung und Bauartzulassung nach § 19 h des WHG<sup>4</sup>.

(6) Die Geltungsdauer dieser allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung (siehe Seite 1) bezieht sich auf die Verwendung im Sinne von Einbau des Zulassungsgegenstandes und nicht auf die Verwendung im Sinne der späteren Nutzung.

### Abschnitt 2.1. Eigenschaften und Zusammensetzung, Absatz (2) erhält folgende Fassung:

(2) Der in einem Kunststoffgehäuse eingebaute Leckanzeiger besteht aus einem Druck- und einer Überdruckpumpe und einer Überdruckeinrichtung einer Leckanzeigereinrichtung aus polystyrol- oder alkydharzbeschichteten Kunststoffen, werden ein oder mehrere Trockenfilter in die Saugleitung des Leckanzeigers eingebaut. Die Bau- und Anschlussstelle des Leckanzeigers sind in der Betriebsanleitung<sup>5</sup> für den Leckanzeiger angeben.

### Abschnitt 4. Bestimmungen für die Ausführung, Absatz (1) erhält folgende Fassung:

(1) Der Leckanzeiger vom Typ „LAD 10“ muss entsprechend den Abschnitten 3 und 4 und der Leckanzeiger vom Typ „Europress“ entsprechend Abschnitt 6 der jeweiligen Betriebsanleitung für den Leckanzeiger für den Einbau, Instandhaltung, Zusammenbau und Reinigen des Leckanzeigers dürfen solche Betriebe auszuführen, die für diese Tätigkeiten Fachbetriebe im Sinne von § 19 I WHG sind<sup>6</sup>.

1 WHG:19. August 2002 über die Ausführung des Wassermehrschutzes (Wassermehrschutzgesetz)  
2 EMV:19. Juni 2002 über die elektromagnetische Verträglichkeit (Elektromagnetische Verträglichkeitsgesetz)  
3 11. Verordnung zum Gerätesicherheitsgesetz „Europress“ vom Oktober 2009 auf Grundlage der vom TÜV-Nord geprüfte Betriebsanleitung für den Leckanzeiger Typ „LAD 10“ vom April 2005



# DIBT

Bescheid über Ergänzung  
Z-65.23-3  
Seite 4 von 4 | 29. Januar 2010

### Abschnitt 5. Bestimmungen für Nutzung, Unterhalt, Wartung und wiederkehrende Prüfung, erhält folgende Fassung:

Der Leckanzeiger vom Typ „LAD 10“ muss entsprechend Abschnitt 4 und der Leckanzeiger vom Typ „Europress“ entsprechend den Abschnitten 7 und 8 der jeweiligen Betriebsanleitung (siehe Fußnote 2) betrieben und gewartet werden. Die Betriebsanleitung ist vom Hersteller mitzuliefern.

### Alle hier nicht aufgeführten Abschnitte der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung vom 30.02.2006 gelten ebenfalls für den Leckanzeiger Typ „Europress“.

### Die Anlage 1 der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung wird ersetzt durch die ergänzte Anlage 1 dieses Bescheids.

Eggert





Seite 2 der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung Nr. Z-65/23-3 vom 10. Februar 2006

**I. ALLGEMEINE BESTIMMUNGEN**

- 1 Mit der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung ist die Verwendung bzw. Anwendung des Zulassungsgegenstandes im Sinne der Landesbauordnungen nachgewiesen.
- 2 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung ersetzt nicht die für die Durchführung von Bauvorhaben gesetzlich vorgeschriebenen Genehmigungen, Zustimmungen und Bescheinigungen.
- 3 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung wird unbeschadet der Rechte Dritter, insbesondere anderer Schutzrechte, erteilt.
- 4 Hersteller und Vertreter des Zulassungsgegenstandes haben, unbeschadet weitergehender Regelungen in den "Besonderen Bestimmungen", dem Verwender bzw. Anwender des Zulassungsgegenstandes Kopien der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung zur Verfügung zu stellen und darauf hinzuwirken, dass die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung an der Verwendungsstelle vorliegen muss. Auf Anforderung werden bereitgestellten Kopien der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung zur Verfügung zu stellen.
- 5 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung darf nur vollständig vervielfältigt werden. Eine auszugsweise Vervielfältigung bedarf der Zustimmung des Deutschen Instituts für Bautechnik. Texte und Zeichnungen von Werbschriften dürfen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung nicht widersprechen. Übersetzungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung müssen den Hinweis "Vom Deutschen Institut für Bautechnik nicht genehmigte Übersetzung der deutschen Originalfassung" enthalten.
- 6 Die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung wird widerrufen erteilt. Die Bestimmungen der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung können nachträglich ergänzt und geändert werden, insbesondere, wenn neue technische Erkenntnisse dies erfordern.

**DEUTSCHES INSTITUT FÜR BAUTECHNIK**

Anstalt des öffentlichen Rechts

10829 Berlin, 10. Februar 2006  
 Kottbusstraße 20 L  
 10585 Berlin  
 Telefon: 030 78730-164  
 Telefax: 030 78730-320  
 Telefax: 030 78730-320  
 Geschäft: 154-1.65.23-37/05

**Allgemeine bauaufsichtliche Zulassung**

Z-65-23-3

Zulassungsnummer:

Antragsteller:  
 Arisco-Euro-Index GmbH  
 Lindenstraße 20  
 74363 Göggingen

Antragsteller:

Leichtanleger vom Typ "LAD 10" als Teil eines  
 wasserdichten Dampfsperrensystems für  
 doppelwandige Stahl- oder Kunststoffbehälter zum Lagern  
 wassergefährdender Flüssigkeiten

Zulassungsgegenstand:

31. Dezember 2010

Gültigkeitsdauer bis:

Der oben genannte Zulassungsgegenstand wird hiermit allgemein bauaufsichtlich zugelassen. \*  
 Diese allgemeine bauaufsichtliche Zulassung umfasst fünf Seiten und zwei Blatt Anlagen.



\* Diese allgemeine bauaufsichtliche Zulassung ersetzt die allgemeine bauaufsichtliche Zulassung Nr. Z-65/23-3 vom 04.12.2000

2/11/06





Seite 5 der allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung Nr. Z-65.23-3 vom 10. Februar 2006

**3 Bestimmungen für den Entwurf**

(1) Der Leckanzeiger darf an Kunststoffbehälter (nicht permeationsdichte oder permeationsdicht) nur im Anwendungsbereich gemäß Abschnitt 1 (3) dieser allgemeinen bauaufsichtlichen Zulassung angeschlossen werden.

(2) In Abhängigkeit von der Behälterhöhe bzw. vom Behälterdurchmesser dürfen nur nur Ausgößen mit einer zulässigen Dichte entsprechend folgender Tabelle geeignet werden:

Behälterhöhe bzw. Behälterdurchmesser	maximale Dichte
≤ 2,00 m	1,90 kg/dm <sup>3</sup>
≤ 2,50 m	1,74 kg/dm <sup>3</sup>
≤ 2,60 m	1,67 kg/dm <sup>3</sup>
≤ 2,76 m	1,59 kg/dm <sup>3</sup>
≤ 2,84 m	1,53 kg/dm <sup>3</sup>
≤ 2,90 m	1,50 kg/dm <sup>3</sup>

(3) Bei der Auswahl der Leckanzeigegeräte ist darauf zu achten, dass der Leckanzeiger mit dem Behälter verbunden werden kann, ohne dass ein Schnitt oder Kunststoff-Nahtbereich gegen die zu legenden Flüssigkeiten beständig sind.

**4 Bestimmungen für die Ausführung**

(1) Der Leckanzeiger muss entsprechend Abschnitt 3 der Betriebsanleitung (siehe Fußnote 2) eingebaut und entsprechend diesen Abschnitt 4 in Betrieb genommen werden. Mit dem Einbau, Instandhalten, Instandsetzen und Reinigen des Leckanzeigers dürfen nur solche Betriebe beauftragt werden, die für diese Tätigkeiten Fachbetriebe im Sinne von § 18 i. V. Wasserhaushaltsgesetz (WHG) sind.

(2) Die Tätigkeiten nach (1) müssen nicht vom Fachbetrieb ausgeführt werden, wenn der Leckanzeiger vom Hersteller des Zulassungsgegenstands oder vom Hersteller oder der Hersteller des Zulassungsgegenstands die Tätigkeiten mit dem entsprechenden Personal ausführt. Die arbeitschutzrechtlichen Anforderungen beibehalten. Der Leckanzeiger muss außerdem explizit ungefährdeten Bereichen installiert werden.

**5 Bestimmungen für Nutzung, Unterhalt, Wartung und wiederkehrende Prüfung**

Der Leckanzeiger muss entsprechend Abschnitt 4 der Betriebsanleitung (siehe Fußnote 2) betrieben und gewartet werden. Die Betriebsanleitung ist vom Hersteller mitzuliefern.

**Antragsteller:**  
AFRISO-EURO-INDEX GmbH  
Lindemstrasse 20  
74363 Güglingen  
Tel.: 07135 / 102-0  
Fax.: 07135 / 102-147

**Zulassungsgegenstand:**  
Unterdruck-Leckanzeiger  
**Typ: LAD-10 / Europress**  
Leckanzeiger für Unterdrucksysteme.

Anlage 1  
des Bescheids vom  
29. Januar 2010 über die  
Ergänzung der allgemeinen  
bauaufsichtlichen Zulassung  
Nr. Z-65.23-3  
vom 10. Februar 2006


**SVTI  
ASIT**
**KESSELINSPEKTORAT  
INSPECTION DES CHAUDIERES**

Rorschacherstr. 15, CH - 1504 Wallisellen, Tel. 044 877 61 11, Fax 044 877 61 75



Wallisellen, 4. August 2010

**Zertifikat der Produkte-Prüfung nach KVV** KVV-Nr. 311.009.10  
 zu Anlagenteilen für wassergefährdende Flüssigkeiten SVTI-Nr. SM128254

**Gegenstand** Überdruck-Leckanzeigegerät Typ „EUROPRESS LAD-10“  
 als permanente Überwachung in Leckschutz-Systemen

**Geltungsbereich** Überwachung von drucklosen doppelwandigen Behältern  
 aus Stahl oder Kunststoff zur Lagerung, wassergefährdender  
 Flüssigkeiten

**Gültigkeitsdauer** Das Zertifikat ist gültig bis zum 31. August 2015 und kann  
 auf Antrag verlängert werden.

**Inhaber des  
Zertifikates** AFRISO EURO INDEX AG  
 Industriestrasse 9  
 CH – 8434 Au / SG

**Hersteller** AFRISO EURO INDEX GmbH  
 Lindenstrasse 20  
 D – 74363 Güglingen

**Hinweise** Das Zertifikat bescheinigt die KVV-Erstzulassung in der Schweiz  
 und im Fürstentum Liechtenstein.  
 In der Montage- und Betriebsanleitung, in den Prüfprotokollen  
 und auf dem Geräteschild ist die Zertifikatsnummer anzugeben.

 Anlage 2 zur allg. bauaufs. Zulassung  
 Nr. 1021, 2006  
 Ausgabe 2, in Kraft für Baumaterial

**Prüfungsunterlagen Leckanzeigegerät Typ LAD 10**

Prüfbescheid PA-VI 822.02 vom 06.12.1990

 Bauzustellungsbescheinigung vom 09.08.1991 des Gewerbeaufsichtsamtes  
 Stuttgart mit 2. Nachtrag vom 19.03.1996 und ausgefülltem Prüfungsbeschein mit  
 PRB-Nr.: III 652 2704 vom 21.06.1991 mit 2. Nachtrag vom 01.03.1996

Schreiben der AFRISO-EURO-INDEX GmbH vom 12.10.1995 an den TÜV Nord a.V. mit:

- Kopien aus einem Protokoll der Fa. AFRISO für Leckanzeiger, die im Januar 1999  
 nach Vorprüfer geprüft worden sind und
- Protokoll der TÜV Nord a.V. vom 12.10.1995 mit der abschließenden Stückprüfung  
 gemäß Nr. 7 der Zulassungsvoraussetzungen für Leckanzeigegeräte

Betriebsanleitung für den Leckanzeiger LAD 10; Stand 04.2003

Prüferweisung für Leckanzeiger Typ: LAD 10

EG-Konformitätsklärung vom 04.12.1999

Ergebnisse der werkseitigen Produktionskontrolle 1998-2005


**CE**

Lindenstraße 20, DE-74363 Güglingen

12

**EN 13160**

 Produits pour détecteur de fuite  
 Classe I système à pression  
 Fioul, liquides susceptibles de polluer l'eau  
 Plage de température -5 °C à +50 °C